Vers un encadrement des centres de donnÃ©es

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
November 2026

Le gouvernement albertain a dÃ©posÃ© un projet de loi pour encadrer les centres de donnÃ©es et tenter d'apaiser les principales inquiÃ©tudes que ces infrastructures gÃ©nÃ¨rent dans la province. Si le projet est adoptÃ©, les centres de plus de 10 mÃ©gawatts devront s'installer Ã une distance d'au moins 600 mÃ¨tres des rÃ©sidences. Ils ne pourront pas non plus s'implanter sur des terres agricoles au rendement supÃ©rieur (classe 1, classe 2 et dans certaines circonstances de classe 3) ainsi que les terres irrigables. Des limites de bruit et d'Ã©clairage, similaires Ã celles des centrales Ã©lectriques, leur seront imposÃ©es. Quant Ã l'utilisation d'eau, une norme provinciale sera mise en place pour atteindre un niveau d'approvisionnement proche de zÃ©ro pour le refroidissement des serveurs. Le gouvernement est toutefois restÃ© vague sur cette question qui sera prÃ©cisÃ©e par voie rÃ©glementaire. La Commission des services publics de l'Alberta deviendra le rÃ©gulateur principal de ces projets.

Selon le gouvernement provincial, 70 projets de centres de donnÃ©es sont en discussion avec son service d'accompagnement destinÃ© Ã faciliter l'Ã©tablissement de ces infrastructures. Le gestionnaire du rÃ©seau Ã©lectrique de l'Alberta (AESO) fait Ã©tat de plus d'une cinquantaine de projets de centre de donnÃ©es qui demandent un total de plus de 23 000 mÃ©gawatts d'Ã©lectricitÃ©, soit le double du pic de consommation en Alberta.

Tiphanie Roquette - Radio-Canada